



Le 10 Novembre 2014

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le lundi 3 novembre 2014 à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire. Tous les membres étaient présents. Mme Blandine VIDOR était secrétaire de séance.

Aucune remarque formulée sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2014.

### **TAXE D'AMENAGEMENT TAUX ET EXONERATIONS FACULTATIVES**

Par délibération du 8 novembre 2011, la taxe d'aménagement avait été fixée au taux de 3 % pour une durée de trois ans. Pour continuer à percevoir cette taxe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3 %. Il est décidé d'exonérer totalement les logements sociaux bénéficiant de prêts aidés ainsi que les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>. Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale financés avec un prêt à taux zéro sont exonérés partiellement à raison de 30 % de leur surface excédant 100 m<sup>2</sup>.

### **CLASSEMENT DES VOIES DES LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CESSIION DES PARCELLES A LA COMMUNE**

Suite au classement des voies des lotissements dans le domaine public communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession à la commune des parcelles des lotissements « Les Barbettes », « Les Blés d'Or » et « Le Pré Fleuri », à l'euro avec dispense de paiement et autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

### **CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES AUGMENTATION DU TAUX POUR 2015**

Mme le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 8 novembre 2011, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère avec la SOFCAP-GENERALLI sur la période 2012-2015, avec un taux de 6,65 % et une franchise de 10 jours. L'augmentation de l'absentéisme et aussi l'allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite, obligent la SOFCAP-GENERALLI à augmenter le taux de cotisation 2015 comme le laisse possible le marché public à l'origine du contrat groupe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la révision à compter du 1er janvier 2015 portant le taux à 7,32 %.

### **PERSONNEL COMMUNAL – CREATION ET SUPPRESSION DE GRADE**

Dans le cadre d'un avancement de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer au 1<sup>er</sup> Novembre 2014 un grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un grade d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe.

### **PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE**

Afin de renforcer les effectifs du personnel travaillant au restaurant scolaire, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre, décide la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2014.

Mairie de Reventin-Vaugris

85, Rue de la Mairie - 38121 Reventin-Vaugris

Tél. : 04.74.58.80.17 - Fax : 04.74.58.94.42 - E-mail : [mairie.reventin-vaugris@wanadoo.fr](mailto:mairie.reventin-vaugris@wanadoo.fr)

### **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF**

Madame le Maire fait part que l'Association des Maires de France propose une motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la motion par 14 voix pour et 5 voix contre.

### **SUBVENTIONS 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- une subvention de 170 €uros, soit 10 € par élève reventinois, au collège de l'Isle pour le mini séjour scolaire des classes de 5<sup>ème</sup> à St pierre de Bœuf,
- une subvention de 128 €uros, au collège de l'Isle pour la participation des élèves reventinois de classes de 3<sup>ème</sup> au festival de cinéma.

et accepte le virement de crédit de la somme de 298 € du compte 022 au compte 6574, afin de permettre le règlement de ces subventions.

### **DELEGUES AU SIGEM**

Afin de valider l'inversion de fonction de deux membres au Syndicat Intercommunal à vocation unique de Gestion de l'Enseignement Musical, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Stéphane LACOURTABLAISE, membre titulaire, et Mme Cathy COLEON LAYNAUD, membre suppléant.

### **CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX « LES GLYCINES »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ADVIVO à pénétrer sur le terrain ainsi que les techniciens mandatés par ADVIVO pour les travaux de construction de deux bâtiments de logements locatifs sociaux qui ont fait l'objet du permis de construire délivré le 19 mai 2014 et consent à ADVIVO un bail à construction à titre gratuit d'une durée de 60 ans, pour les parcelles cadastrées section AR n° 204, 206 et 207, lieu-dit « le Grand Chemin ».

### **PLUIES OCTOBRE 2014**

Mme le Maire informe de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle adressée à Monsieur le Préfet suite aux fortes pluies qui ont provoquées des dégâts sur la Commune.

Mme le Maire,  
E. CELARD

